



Crédit à la consommation abusif

Par **Diamanka**, le **04/02/2008** à **17:50**

Bonjour, je viens solliciter votre aide et j'espère que vous pourrez m'apporter quelques conseils.rnrnJe suis étudiante boursière mais je ne travaille pas. En septembre 2005, je me marie. Mon mari gagne le SMIC et est interdit bancaire à la banque de France depuis 2003. En juin 2006, nous souscrivons à un crédit de 4000 € chez FINAREF. Je suis l'emprunteur et mon mari le computeur. Comme nous n'arrivons pas à rembourser notre crédit revolving, je contacte Finaref, en Décembre 2007, et leur demande une solution de financement. Il me propose de racheter notre crédit à seulement 9% au lieu de 19%. J'accepte sans hésiter mais cette proposition est aussitôt refusée par la Banque de France puisque mon époux est fiché. rnComme nous sommes au plus bas financièrement et que nous avons réellement besoin d'une aide, nous envoyons un courrier à Finaref en leur demandant de rayer le nom de mon époux du contrat car nous nous sommes soi-disant séparés. C'était la seule solution pour nous de pouvoir racheter notre crédit. L'organisme de crédit nous demande aujourd'hui un acte de divorce mais nous n'en avons pas car aucun divorce n'a bien évidemment été prononcé. Après de multiples appels téléphoniques, Finaref déclare qu'ils ont fait une erreur et que ce crédit n'aurait jamais dû nous être accordé. Cependant, nous ne comprenons pas comment nous avons pu souscrire à ce crédit et qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas le racheter.rnrnQue faire ? Nous ne nous en sortons plus financièrement. Au jour d'aujourd'hui, mon mari gagne 650€ par mois et c'est très difficile de rembourser de crédit. Doit-on faire opposition sur les prélèvements de Finaref afin de les obliger à racheter notre crédit ? De quelles solutions disposons-nous ? Que risquons-nous à cause de notre fausse déclaration ?rnMerci de votre aide. Bonne soirée